



PRESENTATION DU FASUCE

Fond Pour L'accès et le Service Universels des
Communications Électroniques (FASUCE)

République du Congo

PLAN

I

Les principaux outils de politique publique mis en place qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous

- **Du cadre juridique et réglementaire;**
- **Du cadre institutionnel;**
- **Du financement du Fonds;**
- **Des mécanismes et mesures ST incitatives;**
- **Des programmes ou projets d'inclusion numérique du gouvernement;**
- **Des initiatives privées et de la politique d'accès et de service universels;**
- **Réalisations du FASUCE (Mai 2020 - Mai 2021)**

II

La place du mécanisme de Service et Accès Universels dans ces politiques d'aménagement numérique du territoire





**Les principaux outils de politique
publique mis en place qui favorisent
la connectivité au bénéfice de tous**



Les principaux outils de politique publique mis en place qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous

Le gouvernement du Congo a mis en place des outils pour sa politique de réduction de la fracture numérique qui vise à équiper le pays en infrastructures de télécommunications afin de promouvoir l'accessibilité de tous aux services de communications électroniques quelque soit le lieu géographique.

Il s'agit notamment:

- **D'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel approprié;**
- **De la mise en place de mesures incitatives pour motiver le secteur privé à étendre les services de communications électroniques dans les zones rurales reculées et défavorisées;**
- **Des programmes d'inclusion numérique d'envergure ayant un impact économique et social significatifs.**



● Du cadre juridique
et réglementaire



**Du cadre
juridique et
réglementaire**

**L'essentiel du corpus
juridique et
réglementaire propice à
favoriser la connectivité
se présente comme suit**

- **Loi N°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques**, laquelle crée le Fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques (FASUCE).

**Deux (2) décrets signés
en date du 03 Mai 2019
matérialisent son
application. Il s'agit du:**

- **Décret N°2019-123 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de gestion du Fonds pour l'Accès et le Service Universel des Communications Électroniques** pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques.
- **Décret N°2019-124 du 03 Mai 2019 fixant les modalités de la mise en œuvre du fonds** pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques.





 **Du cadre
institutionnel**



Du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du service universel est constitué des institutions suivantes :

- **Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique (MPTEN)** qui a pour mission d'élaborer la politique du gouvernement en matière d'accès et de service universels **dont l'instrument de mis en œuvre est le **FASUCE**, Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques, qui a été créé par la loi et les décrets sus-cités.**

Ce fonds comprends deux (2) organes :

1. Un organe de décision et de délibération : **Le Comité du Fonds**
 2. Un organe de gestion : **Agence de Régulation des Postes et des Communication Électroniques**
- **La Direction Générale du Développement de l'Économie Numérique (DGDEN)** qui a pour mission d'élaborer et d'exécuter la politique nationale de développement de l'économie numérique.



Du financement du Fonds



Du financement du Fonds

Les ressources du fonds proviennent notamment

- Du pourcentage du chiffre d'affaires (1%) de l'année N-1 hors taxes de chaque opérateur et fournisseur concerné, fixé par la loi de finances, après l'évaluation annuelle du coût du service universel faite par l'ARPCÉ;
- Des dotations du budget de l'Etat;
- De l'appui des bailleurs de fonds, publics ou privés, désireux de contribuer au développement des services de communications électroniques au Congo dans les zones défavorisées ou isolés;
- De l'apport des collectivités territoriales désireuses de favoriser le développement des communications électroniques dans leurs circonscriptions;
- Des dons et legs;
- De tout autres recettes qui pourraient lui être affectées.

C'est l'ARPCÉ qui s'assure de l'effectivité des versements des contributions des opérateurs et le contrôle de sincérité des chiffres d'affaires déclarés auprès d'elle par les opérateurs des réseaux et les fournisseurs des services de communications électroniques.

En cas de doute sur la sincérité du chiffre d'affaires déclaré, le décret autorise l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques à commettre un audit aux frais de l'opérateur et/ou de l'exploitant.

LES BUDGETS DU FASUCE

Exercice 2022

1,8 Milliards de Francs CFA

Exercice 2023

2 Milliards de Francs CFA





Des mécanismes et mesures ST incitatives



Des mécanismes et mesures incitatives

En outre mesures stratégiques incitant les acteurs du secteur à étendre les réseaux et services de connectivité, on note :

- La suppression des taxes et droits d'un certain type d'équipements et terminaux des communications électronique (loi des finances);
- La prise en charge du financement des redevances annuelles de gestion et d'utilisation des fréquences pour les stations VSAT ou FH pendant (3) ans dans le cadre du service universel;
- La prise en charge du financement de la taxe de contrôle pré et post installation des sites pendant (3) ans dans le cadre du service universel;
- La non prise en compte des revenus générés dans les sites du service universel dans le cadre de leur contribution au Fonds de service universel du prestataire chargé de la fourniture du service universel dans le cadre du service universel.

La prise en charge du financement des frais d'homologation des équipements

du service universel pendant (3) ans dans le cadre du service universel;

L'autorisation de recourir à l'itinérance local

La neutralité technologique;

Le choix des solutions innovantes dites « Rural Site » comme l'illustre l'image ci-dessous





 **Des programmes ou
projets d'inclusion
numérique du
gouvernement**



**Des programmes
ou projets
d'inclusion
numériques du
gouvernement**

- **Le projet de société du Président de la République :** « La marche vers le développement, allons plus loin ensemble », en son engagement N°5 : « Arrimer le Congo au développement de l'économie numérique » qui a la faveur de l'élection présidentielle de Mars 2021 est devenu « Ensemble, poursuivons la marche »;
- **La stratégie nationale de développement de l'économie numérique « CONGO DIGITAL 2025 »;**
- **Le projet WEST Africa Cable System (WACS);**
- **Les backbones en fibre optique**
- **Le projet de couverture nationale en télécommunications (PCN);**
- **Le projet Central African Backbone (CAB) avec ses différentes phases, financé par un prêt de la BAD;**
- **Les BLR et BLO (Boucle locale radio et Optiques des opérateurs privés);**
- **Les liaisons transfrontalières en FH et FO;**
- **Le point d'Echange Internet CGIX;**
- **Les datacenters;**
- **Les incubateurs;**
- **Le mobile money;**
- **La certification électronique**





**Les initiatives privées
et la politique d'accès
et de service
universels**



**Initiatives privées
et politique
d'accès et de
service universels**

Les opérateurs dans leur plan d'action ont des projets de couverture rurale, lesquels sont motivés tant par le nombre d'habitant (exemple <900) que la présence d'une activité économique. Quid des zones non éligibles à ces critères ?

Pour étendre la connectivité vers

ces

zones défavorisées, le gouvernement mène une politique d'accès et de service universels qui s'articule autour de trois axes stratégiques:

Axe n°1 : Promouvoir l'accès des communautés rurales et démunies aux services de communications électroniques de base (Voix et données) et aux services nécessitant la large bande, avec pour composantes essentielles pour les années 2020 et 2021 :

- *Appui à la couverture des zones blanches et/ou non desservies en réseaux de communications électroniques (le long des principaux axes routiers du pays, villages, communes...);*
- *Connecter à internet les établissements scolaires universitaires, certaines administrations publiques et structures sanitaires et les équiper en matériels de communications électroniques.*

Axe n°2 : Promouvoir le développement de nouveaux services, des contenus locaux et des applications spécifiques favorisant l'inclusion numérique ;
(les actions sont prévues pour 2022)

Axe n°3 : renforcer les capacités en matière de TIC avec pour composante pour l'année 2020 :
• Sensibilisation et Formation (en 5G des parties prenantes).





REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2022 – MAI 2023)

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU
RESEAU D'INTERCONNEXION EN
FIBRE OPTIQUE CONGO-
CAMEROUN,
PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES
TELECOMMUNICATIONS MONSIEUR
LEON JUSTE IBOMBO
NTAM LE 08 AOUT 2020

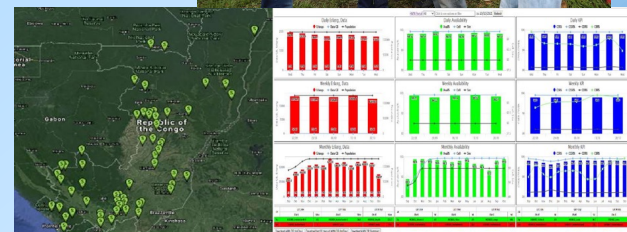


AXE 01

**REALISATIONS
DU FASUCE (MAI
2022 – MAI 2023)**

COUVERTURE DES ZONES BLANCHES

- Couverture de soixante (167) localités couvertes, soit plus de 300.000 citoyens des localités rurales qui bénéficient des services de communications électroniques (voix et data);
- Don de plus de 1000 téléphones avec cartes Sim;
- Forfait Data et Voix offert pour un mois au personnel administratif des préfectures et sous-préfectures des localités hôtes des cérémonies d'inauguration (7 sous-préfectures);
- Prise en charge maintenance des infrastructures construites;
- De la mise en place d'une plateforme de monitoring du réseau en temps réel avec des indicateurs de qualité tel que spécifiés dans le cahier de charges relatif à la fourniture du SU.

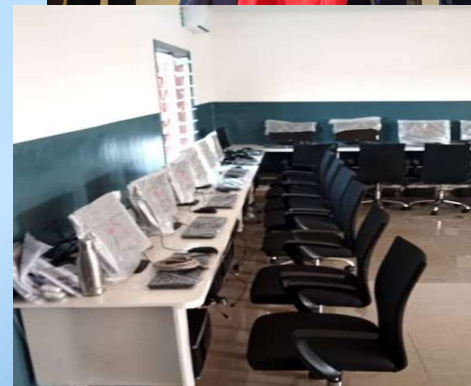


AXE 01

REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2022 – MAI 2023)

DE LA CONNECTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Vingt-deux (22) salles rénovées, équipées et connectées à internet haut débit dans les établissements scolaires et universitaires;
- 500 ordinateurs équipés (écrans, clavier, souris, logiciels d'exploitation et antivirus);
- 350 onduleurs, 127 batteries, 29 convertisseurs pour plus de 3 heures d'autonomie;
- Une connexion internet haut débit illimité par V-SAT et/ou fibre optique et une connexion en backup par satellite ainsi qu'une installation câblée du réseau informatique;
- 28 panneaux solaires pour les salles hors réseaux électrique (zones rurales);
- 450 fournitures de mobilier bureau (un meuble de bureau, un fauteuil pour chaque poste de travail);
- 30 Imprimantes réseau;
- 62 systèmes de climatisation ;
- 30 kits de vidéo projecteurs (tableau, vidéoprojecteurs, écran, pointeur laser);
- Prise en charge de la maintenance des 22 salles pour une durée d'un an;
- Mise en place d'un numéro « 2626 » ouvert 24h/24 pour informer en temps d'une quelconque anomalie ou évènement majeur qui peut survenir dans les salles.



AXE 01

**REALISATIONS
DU FASUCE (MAI
2022 – MAI 2023)**

Appui technique et financière aux administrations publiques

Financement de la
connectivité des
administrations publiques
(Exceptionnellement pour
2022);



AXE 03

REALISATIONS DU FASUCE (MAI 2022 – MAI 2023)

Renforcement des capacités des membres et parties prenantes en charges du développement du service universel

Formation en 5G des parties
prenantes (ARPCÉ,
Opérateurs, MPTEN, Conseil
de régulation)





La place du mécanisme de Service et Accès Universels dans ces politiques d'aménagement numérique du territoire



La place du mécanisme de Service et Accès Universels

En dépit des efforts consentis aussi bien par le gouvernement que par les opérateurs de téléphonie mobile privés, on constate des disparités infrastructurelles dans l'accessibilité aux services des communications électroniques, entre les zones urbaines à forte potentialité économique, les autres zones habitables, les groupements sociaux défavorisés et les populations rurales éloignées.

Plusieurs causes sont identifiées, en autres :

- *Difficultés d'accès en raison de la distance du relief, de la vétusté du réseau routier ou énergétique;*
- *Faible pouvoir d'achat*
- *Faible densité de la population (>200 – 500hab.) dans la zone géographique visée;*
- *Cout de l'accès physique et de l'installation des infrastructures élevé;*
- *Degré d'enclavement de la localité à desservir...*

- Le mécanisme de Service et Accès Universels se présente donc comme **un levier stratégique d'appui aux politiques publiques afin de réduire la fracture numérique** tant sur le plan social que géographique et de promouvoir la cohésion politique et sociale.
- **Il permet notamment aux populations des communautés rurales et isolées et les personnes à mobilité réduite, faible ou vivant avec handicap, de bénéficier du potentiel de développement économique et social qu'offrent les services des communications électroniques, sans toutefois, freiner ni interférer avec les initiatives privées qui contribuent à la dynamique globale de l'équipement du pays**



MERCI

